

MARLY, le 23 février 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

Sous la Présidence de

Thierry HORY

Président du C.C.A.S.

Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etai</u> ent présents :	Mrs. HORY, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 08		Mmes. FRANCFORT, HETHENER, HANSE,
Nombre de suffrages exprimés	: 10		KUNTZ, LARCHER, JACOB-VARLET,
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés</u> :	Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme MOREAU (délégation à Mme HETHENER)
			M. MOREL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 15 février 2023

X – Résidence les Hortensias : modification du contrat de séjour

Afin de maintenir la sécurité des Résidents, il est décidé de limiter le nombre de clés et de badges fournis à l'entrée des lieux et de le spécifier dans le contrat de séjour :

Page 4 – Description du logement

- *Rajouter* : « 2 clés et 2 badges seront remis à l'entrée dans les lieux (à restituer lors du départ) »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- de **PRENDRE en conséquence** les modifications apportées au contrat de séjour de la Résidence les Hortensias.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 23 février 2023

Pour extrait conforme, Marly, le 23 février 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales